

1. Les Lois – ce qu'on ne peut pas discuter

Droits	Devoirs
<p>* Chacun a le droit au respect de sa personne et de ses besoins. - Droit de boire, d'être soigné, d'aller aux toilettes.</p> <p>* Chacun a droit au respect de ses biens.</p> <p>* Chacun a le droit de s'exprimer - présenter des choses, faire des spectacles, - dire ce qu'on pense - participer aux décisions</p> <p>* Chacun a droit aux meilleures conditions pour apprendre</p>	<p>* Ne pas se faire du mal, faire du mal à l'autre ou se laisser faire du mal. - Ne pas se battre, se bagarrer - Respecter l'intimité dans les toilettes. - Respecter le corps des autres</p> <p>* Ne pas dégrader ou voler le matériel des autres.</p> <p>* Respecter l'autre tel qu'il est - Ne pas menacer ou agresser les autres. - Ne pas humilier - On ne peut pas insulter les autres ou se moquer d'eux quand on s'exprime. - Ne pas mentir pour nuire à l'autre. - Ne pas couper la parole.</p> <p>* On doit apprendre quoi qu'il en soit.</p>

2. Les règles d'école décidées par les élèves lors des ateliers

Droits	Devoirs
<p>* Chacun a le droit de circuler librement : - pour aller aux toilettes - pour aller chercher un ballon dans le parc - dans la classe - dans la BCD - dans la salle polyvalente - dans les couloirs</p>	<p>* Ne pas gêner ou mettre en danger les autres lors de ses déplacements : - ne pas crier lors de mes déplacements, - ne pas courir dans les locaux</p> <p>* Demander à un adulte avant de sortir de l'école et y aller par deux.</p> <p>* Pas le droit de monter sur le mur près de la grille, ni sur le grillage devant l'école</p>
<p>On a le droit de s'aider dans les apprentissages : - en chuchotant et pour « parler à l'oreille »</p>	<p>* Permettre à chacun d'apprendre : - Ne pas faire « à la place de » l'autre - Ne pas empêcher les autres d'apprendre (en faisant trop de bruit par exemple)</p>
<p>On a le droit d'utiliser du matériel : - emprunter du matériel de l'école</p>	<p>* On doit prendre soin du matériel : - Ne pas voler ou abîmer le matériel collectif ni celui des autres personnes.</p>

Obtenir les droits et les perdre

TOUS les élèves obtiennent leurs droits lors de l'assemblée générale de rentrée (au bout de 15 jours)

Si...	Alors...
...je ne respecte pas les règles de prise de parole	...je suis sanctionné-e en fonction des règles de ma classe.
...je ne respecte pas les règles de circulation ...je recommence	...j'ai un rappel à la règle ...je perds l'exercice de mon droit de circulation
...je suis violent, menaçant ou agressif ...j'abîme ou vole du matériel	...je perds DIRECTEMENT l'exercice de mon droit de circuler et je DOIS rester sur la ZONE de surveillance sous le regard des adultes.

Récupérer mes droits perdus

Si...	Alors...
...j'ai perdu l'exercice de mon droit de circulation	...je dois demander à le récupérer au conseil de ma classe.
...je suis sur la zone de surveillance pendant les récréations (matin, midi et soir)	...je dois demander à récupérer ma liberté de circuler au conseil de ma classe.

Pour pouvoir récupérer un droit, JE DOIS AVOIR RESPECTE LA SANCTION et avoir respecté la règle.

C'est l'adulte qui valide la décision de récupération de droits.

Signature de
l'enseignant

Signature des
parents 17.09.2012

Signature
de l'élève


